

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15/10/2021**

**Présents :** Mrs RIAUD, LORAND, MONVOISIN, MARCHAND, NICOLAS, PERRIN, RAVACHE, SOREL VIEL, Mmes BERTY, BLANCHARD, DE GHAISNE DE BOURMONT, HAMON, PAVIOT, ROBERT, SARAZIN

**Absents excusés :** URVOY Florent, GOUIN Marina, LOLIVIER Aurélie

**Pouvoir :** Florent URVOY donne pouvoir à Emilien RAVACHE, Marina GOUIN donne pouvoir à Régine SARAZIN

**Secrétaire :** Amanda BLANCHARD

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 16  
Pouvoir 02

**Délibération  
2021-63**

**Renouvellement  
Chenil Service**

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale que la commune a avec la société Chenil Service arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Il est proposé de le renouveler, les communes ayant l'obligation d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire.

Le prix des prestations proposées est de 0.856 € HT / hab et par an

(Population totale INSEE 2018 : 2187)

Montant annuel global HT pour 2022 : 1872.07 €

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié le :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat avec la société Chenil Service à compter du 01 janvier 2022.

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-64**

Monsieur le Maire informe le conseil que Redon Agglomération nous a transmis la convention d'organisation et de prise en charge des transports pour l'année 2021-2022. Pour rappel, Redon Agglomération accueille les élèves des écoles de Sixt dans les piscines communautaires suivant un planning établi et organise le transport scolaire de ces élèves entre la commune et l'établissement d'accueil.

**Renouvellement  
Convention  
transports scolaires**

La convention détermine les conditions de financement par la commune du transport scolaire. Elle sera renouvelée tous les ans jusqu'à sa résiliation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette convention, et accepte ces conditions.

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2021-65**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que dans la convention d'occupation du bâtiment « Maison d'assistantes maternelles » le loyer peut être révisé chaque 1<sup>er</sup> janvier à hauteur de 2% maximum.

**Loyer de la MAM  
au 01 janvier 2022**

Le loyer actuel est de 650 € et ce depuis le 01 septembre 2019.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer de 1%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le loyer de la MAM à 656.50 € à compter du 01 janvier 2022.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié le :

Le Maire  
René RIAUD

Nombre de  
conseillers  
En exercice  
19  
Présents  
16  
Votants  
15  
Pouvoir  
02

*Monsieur Jean-François SOREL s'absente lors du vote.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme tous les ans, d'établir des conventions d'occupation précaire de terres avec les agriculteurs qui exploitent des terres communales

**Délibération  
2021-66**

Section	N° Plan	Adresse	Contenance			Exploitant
			HA	A	CA	
ZI	243	Villerio		13	20	Cheval Jean Yves
ZI	130	Les Epichais		40	80	Cheval Jean Yves
ZE	165	Les Rosais		37	20	GAEC du Cormier - BODIGUEL
ZH	24	Le Clos du Moulin		10	0	Monvoisin Olivier – GAEC de la Picrière
ZD	40	Près du Reu		45	60	Monvoisin Olivier – GAEC de la Picrière
YO	247	Les Champs Hunault		20	20	Guillaume Jean Pierre
YO	69	Les Patures D'Ahaut		40	60	Sorel J.F.
ZT	148	Les Brulais		12		Tatard Cyrille
ZY	120	Bringue		21	70	Tatard Cyrille
ZY	121	Bringue		34	60	Tatard Cyrille
ZY	146	Boulifar		40	80	Tatard Cyrille
ZE	104	Le Harda		10	80	Roux Emmanuel
YL	202	La Villebeau	3	56	20	GILLOIS Christophe
YB	244	La Touche du Val		9	50	BOUCHET Fabrice
ZR	50	Arguignac		13	70	BOUCHET Fabrice
YB	147	La Touche du Val		3	20	BOUCHET Fabrice
ZI	141	Les Epichais	1	15	80	THELOHAN Jean-Claude

Pour 2022, le prix à l'hectare suivant l'indice de fermage est de 81.16 €

Considérant que ces personnes exploitent les parcelles ci-dessus, le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer les conventions d'occupation précaire et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 16  
Pouvoir 02

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédits pour des travaux de voirie (sécurisation de la RD 777 au niveau du bout du pont – mise en place de potelets) qui n'avaient pas été inscrit au budget 2021.

**Proposition de décision modificative :**

**Délibération  
2021-67**

020 – Dépenses imprévues : - 6 100 €

2188-114 : Autres immobilisations Opération de voirie : + 6 100 €

**Virement de crédits  
n°5**

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

**Opération de voirie**

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire un virement de crédits pour l'acquisition d'un congélateur qui a du être changé pour la salle Seizh.

**Délibération  
2021-68**

**Proposition de décision modificative :**

**Virement de crédits  
n°6**

020 – Dépenses imprévues : - 660 €

2188-217 : Autres immobilisations Salle Seizh : + 660 €

**Salle Seizh**

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2021-69**

Lors de la réunion du 04 février 2021, l'entreprise 2LM avait été retenu pour l'aménagement du carrefour de la médiathèque.  
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le plan proposé pour cet aménagement.

**Aménagement du  
Bourg - Sécurisation  
carrefour de la  
médiathèque –  
Validation du plan**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de valider le plan proposé et demande à l'entreprise 2LM de poursuivre le dossier et de procéder au chiffrage estimatif des travaux.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2021-70**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une motion proposée par le Conseil Municipal de Binic-Etables sur Mer sur les « algues vertes ».

**Motion algues vertes**

Cette motion dénonce « une situation qui porte atteinte à la qualité de vie des citoyens, à la qualité de vie environnementale de la région bretagne, à la biodiversité, et aux activités économiques de nos territoires.

Il ne s'agit pas d'accuser le monde agricole mais de demander aux pouvoirs publics de tenir ses promesses et d'accompagner les exploitants afin de minimiser l'impact de nos modes de production sur l'environnement. »

Après délibération, la motion est adoptée à 16 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2021-71**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un problème régulier rencontré au Plan Local d'Urbanisme concernant le règlement des annexes en zones A et N. En effet dans le PLU actuel, l'emprise au sol globale et maximale des annexes ne doit pas excéder 60m<sup>2</sup> (celles existantes comprises).

Or, dans le PLU antérieur, la SHOB totale ou cumulée ne devait pas excéder 60m<sup>2</sup> (sans faire référence aux annexes existantes)

**Modification  
simplifiée n°2 du  
PLU**

De ce fait la surface d'une nouvelle annexe est très limitée.

L'Atelier d'Ys nous a fait une proposition de devis pour cette modification simplifiée. Il s'élève à 1 755 € HT soit 2 106€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal a l'unanimité accepte d'engager la procédure de modification simplifiée et valide le devis de l'Atelier d'Ys.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

## QUESTIONS DIVERSES

- Mr Jean-François SOREL, délégué à l'assainissement, fait le compte rendu d'une réunion sur l'assainissement non collectif. 20% des maisons d'habitation de Redon agglomération ne sont pas aux normes. Pour les aides possibles à la mise aux normes, il faut se renseigner à la maison de l'habitat..
- Vestiaires Salle des sports : Les travaux devraient être terminés à la fin du mois de janvier 2022.
- Pour toutes les invitations aux cérémonies, aux divers pots, merci de rendre réponse systématiquement.

Pour les réunions de Conseil Municipal, de CCAS et les commissions, prévenir en cas d'absence uniquement.